

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Albert BLONDEL, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Franck CAPMARTY.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mourad AZZI à François ROSE ;
Elvire TENO à Patrick FLOQUET ;
Mustapha BAMBA à Bakhta MAÏCHE ;
Hervé MARTIN à Jean- Pierre YETNA ;
Abdelaziz LALMI à Bernard NARBONI
Patricia EGASSE à Albert BLONDEL ;
Jennifer BONINO à Thierry MANSION.

Étaient absents :

Maha GULFRAZ, Alain BOCCARA, Raouf BAKHA, Laurent POULOT, Barbara EZELIS.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 19 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Albert BLONDEL est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions numérotées de **2023-032 à 2023-063**.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-23 ;

Considérant qu'il convient d'informer les membres du conseil municipal des décisions numérotées de 2023-032 à 2023-063, prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Patrick FLOQUET ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance du conseil municipal.

N°	TIERS	DÉSIGNATION	DUREE/DATES	INCIDENCE FINANCIERE
<u>2023/032</u>	SWANK FILM	Relative à la signature d'un contrat de prestation de service avec la société « Swank Film » dans le cadre de la projection Ciné-Récré du 23 avril 2023	23-avr.-23	185,90 € TTC
<u>2023/033</u>	BE VEGETAL!	Relative à l'acceptation du devis n°BV178 de l'association « Be Vegetal! » pour la mise en place d'un atelier graffiti végétal	24-mai-23	490,00 € TTC
<u>2023/034</u>	YOURI RAREG	Relative à la signature d'une convention avec monsieur Youri Rareg pour la mise en œuvre d'ateliers écritures	du 06 avril au 29 juin 2023	560,00 € TTC
<u>2023/035</u>	PREFECTURE DU VAL D'OISE	Relative au dépôt d'une demande de subvention auprès du Préfet du Val d'Oise au titre du « Fonds vert » pour l'année 2023	Année 2023	Montant total de l'opération: 1 290 460,00 HT Montant total de l'assiette éligible : 1 104 070,00 € HT
<u>2023/036</u>	CEGEDIM	Relative à l'attribution d'un marché public « Marché MP23004 : infogérance, maintenance et assistance des écoles de la ville de Montmagny »	3 ans	12 999,60 € TTC
<u>2023/037</u>	STE MARGUERITE ET CIE	Relative à l'installation d'un distributeur de kits de protections périodiques dans les locaux du service jeunesse	/	1 698,65 € TTC
<u>2023/038</u>	URBADS	Relative à l'attribution d'un marché public « Marché CT23006 : assistance à maîtrise d'ouvrage relative au traitement de l'instruction des autorisations du droit des sols pour la commune de Montmagny »	Trois mois reconductibles par tranche d'un mois	6 444,00 € TTC
<u>2023/039</u>	PREFECTURE DU VAL D'OISE	Relative à la signature d'une convention avec la préfecture du Val d'Oise portant sur la mise en dépôt auprès de la commune d'une station fixe d'enregistrement des « Titres Electroniques Sécurisés » (TES)	1 an renouvelable tacitement	/
<u>2023/040</u>	LA MAIN SOLIDAIRE	Relative à la signature d'une convention avec l'établissement de formation « La main solidaire » pour une aide financière pour le BAFA	/	280,00 € TTC
<u>2023/041</u>	SWANK FILM	Relative à l'acceptation du devis n°000010364 – 28/03/2023 de la société de droits de diffusion « Swank Film » pour la mise en place d'une projection Ciné-Récré dans le cadre de la place de Noël 2023	17-déc.-23	185,90 € TTC
<u>2023/042</u>	CENTRE EQUESTRE DE MONTMAGNY	Relative à la signature d'une convention avec le centre équestre de Montmagny pour une initiation équitation avec l'école élémentaire Les Lévrier	Les vendredis, du 14 avril au 07 juillet 2023 de 09h30 à 10h30	2 040,00 € TTC

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230609-DL2023-0906-031-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

<u>2023/043</u>	CAF	Relative à la signature d'une convention d'objectifs et de financement pour le soutien aux formations BAFA/BAFD et aux séjours vacances entre la ville de Montmagny et la Caisse d'Allocations Familiales	Du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026	/
<u>2023/044</u>	MULTI-ATTRIBUTAIRES	Relative à l'attribution d'un marché public « Marché MP23005 : marché subséquent relatif à l'organisation de séjours d'été pour les enfants magnymontois de 4 à 13 ans pour l'année 2023 » Lot n°01 : SEJOURS A THEME (6/10 ans) avec le titulaire VACANCES FARWEST (41170 SARGE SUR BRAYE) Lot n°02 : SEJOURS A THEME (11/13 ans) avec le titulaire EVA (33270 FLOIRAC) Lot n°3 : SEJOURS MULTI-ACTIVITES (4/6 ans) avec le titulaire CJH (78108 ST GERMAIN EN LAYE) Lot n°4 : SEJOURS MULTI-ACTIVITES (6/10 ans) avec le titulaire ADN (91130 RIS ORANGIS) Lot n°5 : SEJOURS A DOMINANTE SPORTIVE (11/13 ans) avec le titulaire PONEYS DES QUATRE SAISONS (89400 EPINEAU LES VOVES)	Été 2023	Montants maximums HT : Lot n°1 : 15 000 € Lot n°2 : 10 000 € Lot n°3 : 5 000 € Lot n°4 : 20 000 € Lot n°5 : 10 000 €
<u>2023/045</u>	MAHEL FRIJDINE	Relative à l'acceptation du devis n°2023-32 de monsieur Mahel Frijdine pour la mise en place d'un spectacle de magie dans le cadre de la place de Noël 2023	17-déc.-23	990,00 € TTC
<u>2023/046</u>	HADDAD AUTO ECOLE	Relative à la signature d'une convention avec l'auto-école « Haddad auto-école » pour une aide financière pour le permis de conduire	/	350,00 € TTC
<u>2023/047</u>	LA COMPAGNIE DE L ELEPHANT	Relative à l'acceptation du devis du 05 avril 2023 de « La compagnie de l'éléphant » pour la mise en place d'un spectacle dans le cadre des spectacles jeune public de Montmagny	22-oct.-23	1 840,00 € TTC
<u>2023/048</u>	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE	Relative au dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-D'oise au titre du Fonds « Val d'Oise Territoires » pour l'année 2023	Année 2023	Montant total de l'opération : 1 379 527,00 HT Montant éligible : 50 000,00 € HT (plafonné à 200 000€)
<u>2023/049</u>	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE	Relative au dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise au titre du fonds « Val-d'Oise Territoires » pour l'année 2023 (études MGP)	Année 2023	Coût du projet : 504 252,00 € HT Taux prévisionnel : 25% Montant éligible : 50 000,00 € HT
<u>2023/050</u>	ANNULÉE			

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230609-DL2023-0906-031-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

<u>2023/051</u>	SOUFYANE MEHIAOUI	Relative à l'acceptation du devis n°D2300010 avec monsieur Soufyane Mehiaoui pour la mise en place d'une initiation au basket fauteuil	25-avr.-23	500,00 € TTC
<u>2023/052</u>	JCV FAB	Relative à la signature d'un contrat avec la société JCV FAB dans le cadre du feu d'artifice pour le bal du 13 juillet 2023	13-juil.-23	21 000,00 € TTC
<u>2023/053</u>	ARACHNEE PRODUCTIONS	Relative à la signature d'un contrat de cession avec Arachnée productions pour le concert du 10 juin 2023 dans le cadre du festival des cultures urbaines	10-juin-23	17 935,00 € TTC
<u>2023/054</u>	FANNY PEPIOT	Relative à l'acceptation du devis n° 1 avec madame Fanny Pepiot pour la mise en place d'une initiation à la Zumba	5-mai-23	100,00 € TTC
<u>2023/055</u>	YOURI RAREG	Relative à l'acceptation du devis n°9 avec monsieur Youri Rareg pour des ateliers initiation à la musique électronique et à la prise de parole	les jeudis du 9 mars au 11 mai 2023	640,00 € TTC
<u>2023/056</u>	LA COMPAGNIE FILOU	Relative à la signature d'une convention avec l'association La compagnie Filou pour la mise en place d'un spectacle de marionnettes	13-déc.-23	1 100,00 € TTC
<u>2023/057</u>	MAIN SOLIDAIRE	Relative à la signature d'une convention avec l'établissement de formation "Main solidaire" pour la formation BAFA	/	280,00 € TTC
<u>2023/058</u>	/	Exercice du droit de préemption urbain	/	/
<u>2023/059</u>		Relative à la tarification des prestations municipales organisées par le service de la Vie scolaire et périscolaire	à compter de la rentrée 2023/2024	/
<u>2023/060</u>	CAPV	Relative à la signature d'une convention de mise à disposition de moyens dans le cadre du Programme de Réussite Educative Intercommunal, avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	/	/
<u>2023/061</u>	ALEXANDRE RUYER ET LA CAPV	Relative à la signature d'une convention tripartite avec l'artiste-auteur Alexandre Ruyer d'une part et la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) d'autre part pour la mise en place d'un atelier bande-dessinée.	15-nov.-23	300,00 € TTC
<u>2023/062</u>	COMPAGNIE TERRAQUE ET CAPV	Relative à la signature d'une convention tripartite avec la compagnie Terraque d'une part et la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) d'autre part pour la mise en place d'un spectacle.	22-nov.-23	1 200,00 € TTC

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20230609-DL2023-0906-031-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023


2023/063	ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES	Relative à la signature d'un devis avec le cabinet Arima Consultants Associés pour l'assistance à la passation d'un marché d'assurance des dommages aux biens et risques annexes	/	1 560,00 € TTC
----------	----------------------------------	--	---	----------------

- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en sous-préfecture le **20 JUIN 2023**
Publié le **20 JUIN 2023**
Notifié le **20 JUIN 2023**
Montmagny, le **20 JUIN 2023**

Le Maire
Patrick FLOQUET



Fait à Montmagny, le 09 juin 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Acte à classer

DL2023-0906-031

1 2 3 4 5 6
En préparation Pour signature Prêt à transmettre En attente retour
Préfecture > AR reçu <

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-20T09-42-07.00 (MI245805003)

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20230609-DL2023-0906-031-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

Date de décision : 09/06/2023



Signature
Electronique

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DL2023-0906-031.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/06/23 à 08:36

Par MAZET CELINE

Demande de signature

Date 20/06/23 à 08:36

Par MAZET CELINE

Signé

Date 20/06/23 à 08:42

Par FLOQUET Patrick

Transmis

Date 20/06/23 à 09:42

Par MAZET CELINE

Accusé de réception

Date 20/06/23 à 09:53